

Pierrick COURBON

Député de la Loire
Conseiller départemental

JARDILAND

Direction
La Terrasse
42270 SAINT-PRIEST-EN-JAREZ

Nos références :
PC/GC/130125#314

Saint-Étienne, le 13 janvier 2025

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

J'ai récemment été sollicité par l'association Projet Animaux Zoopolis (PAZ), à propos de la vente de pièges à colle au sein de votre magasin.

Plusieurs études attestent du caractère cruel de ce type de pièges. Censés permettre une capture vivante pour une éventuelle remise en liberté, dans la pratique, les animaux ainsi capturés restent le plus souvent piégés plusieurs jours, subissant la faim, la soif et un épuisement extrême avant de mourir.

À ce jour, de nombreuses enseignes nationales de jardinage et de la grande distribution se sont engagées à déréférencer ces produits. C'est notamment le cas de Leroy Merlin, Castorama, Mano Mano, Franprix, Rue du Commerce, Mr.Bricolage ou encore Bricorama.

De nombreuses alternatives plus éthiques et respectueuses des animaux existent et sont facilement accessibles. Je suis convaincu que vous proposez déjà un certain nombre d'entre elles à votre clientèle.

Bien que l'usage de ces produits soit légal en France à ce jour, je me permets de vous solliciter afin de vous demander d'étudier à votre tour la possibilité d'arrêter de les vendre dans votre magasin.

Une manifestation étant organisée aux abords de votre magasin, ce samedi 18 janvier, je me tiens également à votre disposition pour faciliter le dialogue avec les représentants de cette association, si vous jugez que mon intervention peut s'avérer utile.

Vous remerciant de l'attention que vous porterez à cette demande, je vous prie de croire, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, en l'expression de mes salutations distinguées.



Pierrick COURBON
Député de la Loire

